



Bruz, le 8 juillet 2019,

Objet : Démantèlement de CFA de la CMA35

PJ : Pétition

Madame la Préfète,

Dans un courrier en date du 24 juin 2019, la section de la CFDT de la CMA 35 vous alertait sur les fortes inquiétudes qui pèsent sur les personnels du Centre de Formation des Apprentis de la CMA35.

Ultérieurement, nous avons eu connaissance de votre décision d'invalider l'Assemblée Générale de la CMA 35, contraignant la direction de la CMA 35 à organiser une nouvelle A.G. le 18 juillet 2019.

Aujourd'hui, l'intersyndicale CFDT- CGT, a élaboré une pétition afin de demander l'abandon du projet de SAS Faculté des Métiers.

Conformément à la loi PACTE, les CMA deviendront des Établissements Publics Uniques Régionaux (EPUR) au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour quelles raisons nos dirigeants font ils le choix de s'extraire du projet gouvernemental ?

Nous sommes en désaccord avec la nouvelle orientation qui serait donnée à nos centres de formation. Nous sommes fiers d'être au service des jeunes qui sont parfois en décrochage scolaire, de leurs familles, des artisans avec qui nous collaborons pour former les artisans de demain qui perpétueront leur savoir-faire et reprendront leurs entreprises.

Nous avons des valeurs qui sont, entre autre, la lutte contre l'échec scolaire, l'intégration dans le monde du travail et la proximité entre les différents acteurs de formation que sont le personnel enseignant, le personnel d'encadrement, le personnel administratif et les entreprises du département, de la région, voire du grand ouest.

Une majorité des agents publics que nous sommes ne se reconnaissent pas dans le projet FERRANDI pour lequel la SAS Faculté des métiers est en création. Le coût annuel de la formation à 11 500 euros est en totale opposition avec la gratuité actuelle pour les jeunes.

Pour la CFDT : [cfdt-cma35@hotmail.fr](mailto:cfdt-cma35@hotmail.fr)

Pour la CGT : [cgt\\_cma35@yahoo.fr](mailto:cgt_cma35@yahoo.fr)

Au-delà de nos valeurs qui sont bafouées, nous avons également des inquiétudes très vives sur la pérennité de nos emplois. En effet, la SAS nous est présentée comme le seul projet possible. Cependant, lorsque nous interrogeons la direction sur les statuts juridiques, sur la provenance des sommes qui devront être investies, sur nos emplois, sur nos conditions de travail, nous n'avons aucune réponse concrète. Nous savons que des travaux énormes devront être entrepris au siège de la CMA 35 à Rennes pour accueillir l'antenne FERRANDI qui impose que son école soit en centre-ville.

Mais que va-t-il se passer si in fine les candidats escomptés n'étaient pas au rendez-vous ? Perdrions-nous tous nos emplois ?

C'est pourquoi le personnel des CFA de Bruz, Fougères et St Malo ont largement signé la pétition que nous joignons à ce courrier.

Espérant que vous entendrez nos craintes et que vous nous soutiendrez dans notre volonté de rester des agents publics au service des artisans de proximité, des jeunes Breilliens et de leurs familles, nous sollicitons votre médiation.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sincères salutations.

Les délégués syndicaux

Pour la CFDT



M. Frédéric GOULAY

Pour la CGT



Mme Armelle COULOMBEL